



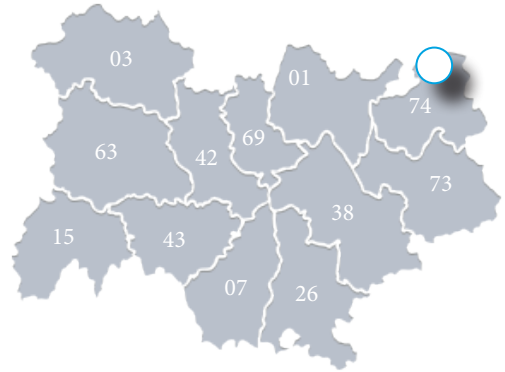
**Auvergne
Rhône-Alpes**

Énergie - Environnement

CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE BÂTIMENTS COMMUNAUX À THONON-LES-BAINS (74)

Confrontée à la hausse du prix des énergies, la Ville de Thonon-les-Bains s'est engagée dans un programme de maîtrise des consommations énergétiques de son patrimoine bâti, en adoptant en particulier des équipements économes gérés de façon performante.

Dans ce contexte, elle rénove 59 bâtiments publics. Les résultats attendus en matière de réduction des consommations sont garantis par un **contrat de performance énergétique** depuis 2014.



FICHE BÂTIMENT DURABLE

CONTEXTE

> Territoire

Thonon-les-Bains est une ville de 35 000 habitants située dans le Chablais, au nord de la Haute-Savoie et en bordure du lac Léman. C'est la ville centre de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération, qui regroupe 25 communes et environ 85 000 habitants. Thonon Agglomération est membre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, qui compte 212 communes et près d'1 million d'habitants.

> Opérer une réduction durable des dépenses

La collectivité de Thonon Agglomération a lancé en mai 2018 une démarche d'élaboration d'un **Plan climat air énergie territorial** (PCAET) et vise ainsi une meilleure maîtrise des consommations énergétiques sur son territoire. Elle fait partie du pôle métropolitain du Genevois Français, représentant les collectivités françaises partenaires du Grand Genève, qui est reconnu comme un «**Territoire à énergie positive**» (TEPOS) depuis décembre 2015. En 2008, la Ville de Thonon-les-Bains a réalisé un audit énergétique global en termes de consommation d'énergie sur ses 27 plus gros bâtiments et équipements communaux. Malgré les actions mises en place dans les années précédentes, la Ville a ainsi constaté que la baisse des consommations énergétiques ne suffisait pas à compenser l'augmentation du prix des énergies¹.

Cette hausse a conduit à rechercher des **moyens de gestion plus performants** que le simple contrat de maintenance des installations thermiques sans intéressement.

LE PROJET EN BREF

- > Objectif de performance énergétique
-27,55 %
- > Durée
8 ans
- > Investissement
1,5 M€ TTC
- > Type de CPE
Fournitures et services
- > Maître d'ouvrage
Service Public 2000
- > Mandataire du groupement
Société de services d'efficacité énergétique Idex Énergies
- > Type de bâtiments
59 bâtiments (maison des sports, maison des associations, serres municipales, groupes scolaires, gymnase, mairie, centre technique municipal...) pour une surface totale de 40 000 m².

Dans ce contexte, la Ville a opté en juillet 2014 pour un contrat de performance énergétique sur 59 bâtiments (y compris les 27 bâtiments audités) jusqu'à présent chauffés au gaz (à 90%) et au fioul.

¹ Avant la mise en place du CPE, en même temps qu'une baisse sensible (de 8,11 %) de sa consommation de gaz, la Ville a vu sa facture augmenter de 10,84 %, avec des dépenses de fonctionnement énergétique dépassant le million d'euros.

> Objectif

Ce CPE, signé avec la société Idex Énergie pour une **durée de 8 ans**, concerne en très grande majorité le renouvellement des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que leur conduite, mais pas le bâti. L'enjeu du CPE est de disposer d'un contrat global :

- destiné à **améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux** avec une **réduction de 27,55 %** des consommations (objectif de réduction de 17 % pour la saison 2014/2015) avec la possibilité d'un mécanisme d'intéressement de l'opérateur aux gains énergétiques à hauteur de 50 %, comportant des actions d'investissement matériel et/ou immatériel financées directement par la Ville ;
- **garantissant un niveau d'amélioration défini** par rapport à un niveau initial clairement identifié et mesuré (consommation de référence chauffage de 7 GWh/an) ;
- **apportant une réelle garantie de résultats pendant toute la durée du contrat**, avec le même opérateur, sur la base de mesures et vérifications régulières ;
- **s'engageant pour la fourniture de gaz** pour 35 des 59 sites (budget de 674 k€ sur 8 ans).

> Mise en œuvre

Le CPE concerne des bâtiments en maintenance pure et des bâtiments dont les travaux sont conséquents, notamment sur les installations thermiques :

- le patrimoine communal est composé de 59 bâtiments, qui bénéficient des volets maintenance et fourniture d'énergie du CPE ;
- parmi eux, les 35 sites les plus consommateurs font partie du cœur du CPE. Ils font l'objet des prestations P1 (fourniture d'énergie), P2 (maintenance), P3 (renouvellement d'équipements à l'identique en cas de panne) et P4 (travaux d'investissement associés à un objectif de réduction de consommation).

Un système de supervision de l'ensemble des chaufferies est mis en place dans tous les bâtiments (gestion technique centralisée), des sondes de température sont installées dans tous les locaux et des actions de sensibilisation des usagers sont également programmées avec l'association Prioriterre.

Plus précisément, certaines actions d'économie d'énergie concernent les systèmes de chauffage des 35 bâtiments les plus consommateurs :

- **pose de chaudières performantes** (chaudières vétustes remplacées par des chaudières gaz à condensation, installation d'une chaudière bois à la Maison des sports) ;
- **renovation des centrales de traitement d'air** à l'aide d'équipements moins énergivores (pilotage des débits d'air en fonction de l'occupation des locaux grâce à des sondes CO₂) ;
- **optimisation des réseaux de chauffage** (isolation des réseaux, remplacement des équipements vétustes...).

D'autres actions d'économies énergétiques et financières concernent le fonctionnement des installations de chauffage :

- **maintien d'une température de chauffage adaptée** aux locaux en fonction de leur utilisation (autour de 20°C) ;
- **maintenance performante des équipements de chauffage** (gaz, fioul, bois) sur les bâtiments communaux les plus significatifs ;
- **fourniture de l'énergie** (gaz, fioul, bois) à la commune à des prix compétitifs.

Une gestion technique des bâtiments (GTB) et une gestion technique centralisée (GTC) ont été mises en place dans chaque bâtiment pour aider au suivi des mesures. Les vérifications sont réalisées selon le protocole IPMVP¹.

Si les performances exigées ne sont pas atteintes, les consommations d'énergie excédentaires sont à la charge du titulaire.

Si elles sont dépassées, le titulaire bénéficie d'une **prime d'intéressement à hauteur de 50 %** de l'excédent réalisé.

¹ International performance measurement and verification protocol : méthode de mesure des économies d'énergie réalisées dans le secteur du bâtiment. Ce protocole est reconnu en France par l'ADEME.

PRINCIPALES ÉTAPES

> Fin 2013 *Étude préparatoire*
Publication de la consultation

> Juillet 2014 *Contractualisation*
Lancement du CPE

> Été 2014 *Travaux*
Première phase de travaux

> Été 2015 *Travaux*
Deuxième phase de travaux : le plus gros des travaux a été effectué lors de cette phase, avec la rénovation des chaufferies.

> Suite

Un second CPE a été lancé en mai 2015. Il concerne la plage municipale de Thonon (piscine chauffée et bâtiment). Cet équipement vétuste, à la fréquentation en hausse, était le bâtiment le plus consommateur de gaz. Il fonctionne d'avril à septembre uniquement. Son profil atypique explique la raison pour laquelle il fait l'objet d'un CPE à part.

Son objectif de réduction des consommations énergétiques est de 55 %. L'investissement s'élève à 1 220 k€ HT et comprend :

- la rénovation des systèmes de chauffage de l'eau (bassins et douches) ;
- le maintien de la température de l'eau des bassins à 26°C ;
- la maintenance du matériel de gestion sanitaire et hydraulique des équipements ;
- la fourniture d'énergie à la commune à un prix compétitif.

Le résultat pour la saison d'été 2017 est de 59 % d'économies, ce qui représente 1 672 MWh consommés en moins, et une réduction des émissions de CO₂ de 391 t/an.



Plage municipale de Thonon-les-Bains et sa piscine

Les acteurs impliqués

- Ville de Thonon-les-Bains
- Maître d'ouvrage : Service Public 2000
- Services énergétiques : Idex Énergies

Informations et contacts

- cpeauvergnerhonealpes.org
- Ville de Thonon-les-Bains
Maxime JENFFER - Responsable Pôle Énergie
m-jenffer@ville-thonon.fr
Tél - 04 50 70 69 99

Fiche réalisée par



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie - Environnement

Avec le soutien de

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

